



Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°20
Réunion du 16 janvier 2025

Animateur : M. SABANI (CD)

Présent(e)s : Mme GERALDO (CD)
MM. LE LOUET (CD) – RAVINESAN (CFE) – BORDET (CD)

Excusée : Mme BENOIST LUCY (CD)

Assistent : Mmes LOMON – LE MOEL (service civique) – M. FOFANA

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

**GUIDE
DU
CLUB**

Recherche

**GUIDE
DU
CLUB**

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »
de l'Annexe Financière du District saison 2024/2025 validée par le Comité Directeur le 03/07/2024**

LIBELLE	MONTANT en Euros
AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
Engagements	
Engagement Football Educatif :	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
Engagement Libre - Futsal :	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	11,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
● Frais de publications (communication externe, communication réseaux sociaux, newsletter...)	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES	
Clubs débiteurs	
● 1 ^{er} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
Modification de match	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MERCREDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le VENDREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Absence de réponse suite à la demande de modification (dans un délai de 48h avant la rencontre)	150,00 €
Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I.)	
● Retard de transmission de FMI (voir Annexe 13)	10,00 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après_mardi 12h00	10,00 €
● 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	/
● Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	30,00 €
● Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
● Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions .	
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1^{er} rencontre	voir forfait
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2^{ème} rencontre	voir forfait
Licences / Qualification	
● Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
● Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
● Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
● Non remplacement du nom de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match en cas de changement en	50,00 €
● Licencié suspendu inscrit sur la feuille de match homologuée ou non	100,00 €
● Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
● Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
● Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
● Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
● Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
● Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match).	50,00 €
● Absence de l'annotation "dirigeant responsable DR" sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs	10,00 €

Terrains	
● Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
Suspension de terrain (gymnase) ferme	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
● 3 matchs ou +	170,00 €
● 6 mois ou +	320,00 €
● Abandon de terrain	100,00 €
FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE	
● Réclamations, réserves (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Evocations (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
● Appels réglementaires	64,00 €
● Appels disciplinaire	125,00 €
Présence club	
● Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou	50,00 €
● Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
● Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
● Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
● Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel	50,00 €
● Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
● Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
● Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
Forfaits	
● Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
● Forfait avisé, avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du we à venir)	/
● 1 ^{er} Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
● 2 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	70,00 €
● 3 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	100,00 €
● Nombre minimum de joueurs non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) constaté sur le terrain, article 23 du	50,00 €
● Nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie , article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
● Récidive nombre minimum de joueurs non atteint , article 23.1.1 du R.S.G. du 92	100,00 €
● Forfait général	200,00 €
● forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
Forfait coupes	
Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)	
● Phase Elimatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
● Finale	300,00 €
DISCIPLINES	
Ouverture du dossier disciplinaire	
● Par exclusion suite à deux avertissements pendant la rencontre	30,00 €
● Par exclusion directe pendant la rencontre et incidents avant, pendant et après la rencontre	50,00 €
● Par avertissement	10,00 €
● Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs (base départ)	300,00 €
● Fumigènes (base départ)	500,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (futsal inclus)	
• Demande de Modification (jour, horaire)	voir Modification de match
• Forfait (plateaux et futsal inclus)	voir Forfait dans "Frais de dossier et procédure"
• 1* demande pour non-envoi fiche défi Foot éducatif sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
• Non-envoi de la fiche défi Foot éducatif après la 1 ^{ère} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	30,00 € au club recevant
• Non-envoi de la fiche défi Foot éducatif après la 2 ^{ème} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	60,00 € au club recevant
• 1* demande pour non-envoi fiche challenge Foot éducatif sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
• Non-envoi de la fiche challenge Foot éducatif après la 1 ^{ère} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	30,00 € au club recevant
• Non-envoi de la fiche challenge Foot éducatif après la 2 ^{ème} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	60,00 € au club recevant
• Joueur non licencié	100,00 €
• Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions par courriel 24h avant	30,00 €
Absence de rapports	5,00 €
• Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
• Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
Absence de rapports	
• Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
• Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €
INDEMNITÉS	
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :	
• Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
• Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de	
• Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
• Pour les matchs de U16	26,50 €
• Pour les matchs de U14	21,50 €
2. Arbitres officiant en Futsal :	
• Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
• À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par	16,50 €
3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :	
• Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
• Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
<i>La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)</i>	
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de	
• Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	16,50 €
• Pour les matchs de U16 - U14	16,50 €
4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :	
• Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :	
À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire	
• Contrôle des terrains	50,00 €
• Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
• Contrôle du gymnase	40,00 €
• Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

<u>N°dossier</u>	<u>Date mail</u>	<u>N° club</u>	<u>Club</u>	<u>Demande</u>	<u>Retour de la CCCD</u>
Dossier N°305	09/01/2025	564504	VLG FUTSAL	Réception attestation de la ville de de Villeneuve La Garenne nous informant de l'indisponibilité du gymnase Philippe Cattiau les samedis 18 et 25 janvier 2025. FUTSAL D1 du 18/01/2025 - n°28261798 VLG FUTSAL 2 / LES PETITS PAINS 1 FUTSAL D1 du 25/01/2025 - n°28261692 VLG FUTSAL 2 / FUTSAL COURBEVOIE 2	LA 3CD décide de reporter la rencontre FUTSAL D1 ci-dessous au SAMEDI 8 FEVRIER 2025 n°28261798 VLG FUTSAL 2 / LES PETITS PAINS 1 LA 3CD décide de reporter la rencontre FUTSAL D1 ci-dessous au SAMEDI 22 MARS 2025 n°28261692 VLG FUTSAL 2 / FUTSAL COURBEVOIE 2
Dossier N°306	10/01/2025		3CD	Réception Extrait PV de la commission statuts et règlements du 06/01/2025, décidant : - Donner match à jouer FUTSAL D1 du 07/12/2024 - n°28261676 VLG FUTSAL 2 / JABC 1	LA 3CD décide de PROGRAMMER la rencontre FUTSAL D1 ci-dessous au SAMEDI 22 FEVRIER 2025 n°28261676 VLG FUTSAL 2 / JABC 1
Dossier N°307	14/01/2025		3CD	Réception FMI, rencontre non jouée pour absence de 2ème dirigeant pour PLESSIS ROBINSON FC. U16 D5 poule C du 12/01/2025 - n°28425712 CLICHY S/SEINE 23 / PLESSIS ROBINSON FC 23	La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite éventuelle à donner.
Dossier N°308	14/01/2025		3CD	Réception FMI, forfait non avisé BAGNEUX COM U14 D5 poule B du 11/01/2025 - n°28516397 ARARAT ISSY 22 / BAGNEUX COM 23	BAGNEUX COM 23 : -1 Point (0 but) ARARAT ISSY 22 : 3 points (5 buts) 1er Forfait non avisé de l'équipe BAGNEUX COM 23 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais arbitrage à la charge de BAGNEUX COM
Dossier N°309	15/01/2025	500009	GARENNE COLOMBES	Réception courriel nous informant que la rencontre ci-dessous a été arrêtée. U14 D5 POULE D du 11/01/2025 - n°28436535 VILLENEUVE LA GARENNE 22 / GARENNE COLOMBES 22	La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite éventuelle à donner.

Dossier N°310	16/01/2025	3CD	<p>Réception du PV de la Commission Discipline « Jeunes » Nous informant d'une suspension de terrain du club de BAGNEUX COM lors de la prochaine rencontre à domicile en U18 D4 qui devra se dérouler en dehors de la commune de Bagneux.</p>	<p>Suite à la décision de la Commission Discipline « Jeunes », La 3CD décide suivant le calendrier que la rencontre ci-dessous se déroulera en dehors de la commune de Bagneux U18 D4 du 02/02/2025</p> <p>n°28390026 BAGNEUX COM 22 – VOLTAIRE CHATENAY 21</p> <p>la 3CD demande au club de Bagneux de bien vouloir transmettre au District 92 l'adresse de l'installation en dehors de la commune de Bagneux ainsi que l'horaire du coup d'envoi de la rencontre ci-dessus au plus tard le JEUDI 30 JANVIER 2025 sous peine de match perdu par pénalité pour défaut de mise à disposition d'installation suite à une décision disciplinaire conformément à l'article 40.1</p>
---------------	------------	-----	--	--

Rappel extrait demande de modification de match

	Amende
Jusqu'au mercredi soir précédent la rencontre (jour, horaire)	0 €
Le jeudi précédent la rencontre (jour, horaire)	50 €
Le vendredi précédent la rencontre (jour, horaire)	100 €
Absence de réponse à une demande de modification (dans un délai de 48h avant la rencontre)	150 €

Sanctions financières suite aux demandes Footclubs Week-end du 5 et 6 janvier 2025 Sanctions financières suite aux demandes Footclubs Week-end du 11 et 12 janvier 2025

Compétition	N° de match	Rencontre	Date de la rencontre	Club demandeur	Date de demande	Date de réponse	Club sanctionné	Amende	Commentaires
U18 D4	28389900	SURESNES J.S. 2 - AS ARARAT ISSY 1	05/01/2025	SURESNES J.S.	03/01/2025	03/01/2025	SURESNES J.S.	100 €	DEMANDE LE VENDREDI PRECEDENT LA RENCONTRE
SENIORS D1	28409593	GARENNE COLOMBES AF 2 - VOLTAIRE CHAT. M. SS 1	12/01/2025	GARENNE COLOMBES AF	09/01/2025	09/01/2025	GARENNE COLOMBES AF	50 €	DEMANDE LE JEUDI PRECEDENT LA RENCONTRE
U16 D3	28397639	ST CLOUD FC 2 - SURESNES J.S. 2	12/01/2025	ST CLOUD FC	10/01/2025	13/01/2025	ST CLOUD FC	100 €	DEMANDE LE VENDREDI PRECEDENT LA RENCONTRE

II. FDM/FMI MANQUANTES

- **PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse
Futsal D1	Poule Unique	11/01/2025	28261683	3	Neuilly Fc 92	1	Suresnes Futsal

II. FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF

- **CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FMI OU FDM PAPIER**

Amende de 60€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 et application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 :

Compétition	Poule	Numéro match	Date de match	Equipe recevante(code)	Equipe recevante(nom)	Equipe visiteuse(code)	Equipe visiteuse(nom)
U11	Poule L	29742811	14/12/2024	1	Gennevilliers Csm	1	Garenne Colombes
U11	Poule H	29741679	14/12/2024	6	Issy Fc	6	Boulogne Bil. Ac
U11	Poule I	29742342	14/12/2024	1	Issy Fc	1	Boulogne Bil. Ac
U11	Poule E	29741115	14/12/2024	4	Levallois Sc	2	Ville D'Avray Us
U11	Poule K	29742627	14/12/2024	3	Malakoff Usm	3	Stade Francais
U13	Poule A	29741008	14/12/2024	5	Racing Cff	5	Nanterre Es
U12	Poule C	29743690	14/12/2024	23	Suresnes J.S.	24	Gennevilliers Csm
U12	Poule A	29743343	14/12/2024	21	Ville D'Avray Us	21	Gennevilloise Es
U12	Poule B	29743544	14/12/2024	22	Suresnes J.S.	23	Gennevilliers Csm

Article 44 - FEUILLES DE MATCHS

44.1 - Feuille de match informatisée : en cas de non-transmission ou toute autre cause, les pénalités financières ou sportives sont prévues dans l'annexe 13 - F.M.I. du Règlement Sportif Général du 92.

44.2 - En cas d'impossibilité de se servir de la tablette, une feuille de match papier doit être faite. En cas de non-envoi de cette feuille de match après deux réclamations de la commission compétente par l'intermédiaire de FOOTCLUBS ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe N°2 du R.S.G. du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant les points et buts acquis au cours de la rencontre à condition que :

- Un rapport d'officiel du district désigné soit transmis au District,
- Ou qu'un mail des deux clubs officialisant le résultat de la rencontre soit transmis au District.

III. FICHES DEFI TECHNIQUE

- **CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FICHE TECHNIQUE**

Amende de 60€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 et application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 :

U12 Espoir Poule A

14/12/2024 n°29742720 ISSY FC 2/ SEVRES F.C. 92

U12 Espoir Poule B

14/12/2024 n°29742899 CLICHY S/SEINE U.S. 2/ ST CLOUD FC 1

14/12/2024 n°29742898 NANTERRE ES 2/ LEVALLOIS SC 1

U12 Espoir Poule C

14/12/2024 n°29743007 ANTONY FOOT EVOLUTIO 1/ ASNIERES FC 2

U13 Label Poule A

14/12/2024 n°29740648 ISSY FC 2/ SEVRES F.C. 92 1

14/12/2024 n°29740646 BAGNEUX COM 2/ COLOMBIENNE FOOT ES 1

U13 Label Poule B

14/12/2024 n°29740825 GENNEVILLIERS CSM 1/ GARENNE COLOMBES AF 1

14/12/2024 n°29740827 CLICHY S/SEINE U.S. 1/ ST CLOUD FC 1

14/12/2024 n°29740826 NANTERRE ES 2/ LEVALLOIS SC 1

IV. FICHES PLATEAUX

• PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Plateau U6

11/01/2025 COLOMBES LSO

11/01/2025 SEVRES FC

11/01/2025 MALAKOFF USM

11/01/2025 AS ARARAT ISSY

Plateau Futsal U6/U7

11/01/2025 NEUILLY FUTSAL

12/01/2025 PAULISTA FUTSAL

Plateau U9

11/01/2025 VILLENEUVE LA GARENNE

11/01/2025 JEUNES D'ANTONY

11/01/2025 CSM CLAMART

11/01/2025 SAINT CLOUD

Plateau U7

14/12/2024 ARARAT ISSY

• CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FICHE PLATEAUX

Amende de 60€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 et application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 :

Plateau U7

14/12/2024 NANTERRE ES

14/12/2024 CLICHY S/SEINE

15/12/2024 CHAVILLE FC

FICHES CHALLENGES

• PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

CHALLENGE U10

11/01/2025 JSC NANTERRE / COLOMBIENNE ES / FC BOURG LA REINE / ISSY LES MLX

CHALLENGE U13

11/01/2025 JSC NANTERRE / PUTEAUX CSM / VILLENEUVE LA GARENNE / BAGNEUX COM / NEUILLY. O

V. COUPES

Vous trouverez ci-dessous les tirages du 1^{er} tour des différentes coupes.

La commission informe les clubs qui souhaitent jouer en semaine qu'ils peuvent le faire, avec accord du club adverse, en passant par Footclubs, au plus tard, au plus tard le mercredi précédent la rencontre.

COUPES							Exempts
1er TOUR							
Coupe U18	1er Tour	21	Cheminots Ouest L As	21	Sevres F.C. 92	23/02/2025	/
Coupe U18	1er Tour	21	Colombienne Foot Es	22	Antony Foot Evolutio	16/02/2025	
Coupe U14	1er Tour	22	Boulogne Bil. Ac	22	Sceaux Fc	18/01/2025	/
Coupe U14	1er Tour	22	Levallois Sc	22	Nanterre Es	18/01/2025	

2ème TOUR							Exempts	
Coupe Anciens	2ème Tour	31	Antony Foot Ev.	31	Clichy Veterans	19/01/2025	<i>Clichy S/Seine 1 Acbb 1 Villeneuve la G. 2 Issy Fc 1 Vanves Stade 2 Chatillonnais Scm 1 Bourg la Reine 1 Paris Antilles 1</i>	<i>Sevres Foot Co 1 Jsc Nanterre 2 Rueil Malmaison Fc 1 Rueil Malmaison Fc 2 Sceaux Fc 1 Courbevoie Sf 3 Csm Clamart 1 Sanofi 1 Sevrienne Portugais 1</i>
Coupe Anciens	2ème Tour	32	Courbevoie Sports	31	Vanves Stade	19/01/2025		
Coupe Anciens	2ème Tour	31	Fontenay Aux Roses	31	Foot United	19/01/2025		
Coupe Anciens	2ème Tour	32	Nanterre Es	32	Issy Fc	19/01/2025		
Coupe Anciens	2ème Tour	31	Neuilly O.	31	Abeille Rueil	19/01/2025		
Coupe Anciens	2ème Tour	31	St Cloud Fc	31	Fc Meudon	19/01/2025		
Coupe Seniors	2ème Tour	2	Antony Foot Ev.	2	Bagneux Com	19/01/2025	<i>Clichy S/Seine 1 Garenne Colombes 2 Meudon As 2 Issy Fc 3 Vanves Stade 1 Voltaire Chatenay 1 Bourg la Reine 2 Ville D'Avray 2 Cheminots Ouest 2 Gennevilliers Csm 1</i>	<i>Sevres Fc 1 Sevres Fc 2 Jeunes D'antony 2 Chaville Fc 2 Montrouge Fc 2 Courbevoie Sf 2 Les Petits Pains 2 Csm Clamart 2 Vlg Foot 92 1 Enfants Gennevilliers 1</i>
Coupe Seniors	2ème Tour	1	Asnieres Fc	1	Ville D'Avray Us	19/01/2025		
Coupe Seniors	2ème Tour	1	Chaville Fc	3	As Ararat Issy	19/01/2025		
Coupe Seniors	2ème Tour	1	Colombes Lso	1	Cheminots Ouest	19/01/2025		
Coupe Seniors	2ème Tour	3	Colombienne Foot	2	Voltaire Chat. M.	19/01/2025		
Coupe Seniors	2ème Tour	2	Neuilly O.	2	As Ararat Issy	19/01/2025		
Coupe Seniors	2ème Tour	2	Rueil Malmaison Fc	2	Puteaux Csm	19/01/2025		
Coupe Seniors	2ème Tour	2	Villeneuve Garenne	2	Issy Fc	19/01/2025		

Coupe U18	2ème Tour	21	Asnieres Fc	22	Bagneux Com	19/01/2025	<i>Clichy S/Seine 1 Nanterre Es 2 St Cloud Fc 1 Issy Fc 2 Suresnes Js 2 Voltaire Chatenay 1</i>	<i>Plessis Robinson Fc 1 Plessis Robinson 2 Puteaux Csm 1 Gennevilliers Csm 1 As Ararat 1 Neuilly Olympique 1 Garches Vauresson 1</i>
Coupe U18	2ème Tour	21	Fc Blr	21	Villeneuve Garenne	19/01/2025		
Coupe U18	2ème Tour	22	Garenne Colombes	22	Sevres F.C. 92	19/01/2025		
Coupe U18	2ème Tour	21	Stade Francais	21	Vanves Stade	19/01/2025		
Coupe U18	2ème Tour	21	Ville D'Avray Us	22	Courbevoie Sports	19/01/2025		

Coupe U16	2ème Tour	24	Nanterre Es	21	Vanves Stade	18/01/2025	<i>Garenne Colombes 1 Asnieres Fc 1 Villeneuve Garenne 1 Bagneux Com 1 Voltaire Chatenay 1 Plessis Robinson Fc 1</i>
Coupe U16	2ème Tour	21	As Ararat Issy	22	Courbevoie Sports	19/01/2025	
Coupe U16	2ème Tour	24	Boulogne Bil. Ac	22	Voltaire Chat. M.	19/01/2025	
Coupe U16	2ème Tour	22	Chaville Fc	21	Nanterre Ajsc	19/01/2025	
Coupe U16	2ème Tour	23	Colombienne Foot	24	Montrouge F.C. 92	19/01/2025	

Coupe U16	2ème Tour	23	Courbevoie Sports	21	Chaville Fc	19/01/2025	<i>Racing Cf 3 Neuilly Olympique 1</i>
Coupe U16	2ème Tour	22	Fontenay Aux Roses	22	Plessis Robinson Fc	19/01/2025	
Coupe U16	2ème Tour	22	Gennevilliers Csm	21	Cheminots Ouest	19/01/2025	
Coupe U16	2ème Tour	21	Levallois Sc	22	Colombienne Foot	19/01/2025	
Coupe U16	2ème Tour	23	Nanterre Es	22	Vanves Stade	19/01/2025	
Coupe U16	2ème Tour	22	Rueil Malmaison Fc	22	Sevres F.C. 92	19/01/2025	
Coupe U16	2ème Tour	21	Stade Francais	25	Boulogne Bil. Ac	19/01/2025	
Coupe U16	2ème Tour	23	Suresnes J.S.	23	Meudon A.S.	19/01/2025	

Coupe U14	2ème Tour	22	Asnieres Fc	21	Villeneuve Garenne	18/01/2025	<i>Boulogne Bil Ac 2 Sceaux Fc2 Levallois Sc 2 Nanterre Es 2 St Cloud Fc 1 Sevres Fc 1 Chaville Fc 2</i>
Coupe U14	2ème Tour	22	Bagneux Com	22	Courbevoie Sports	18/01/2025	
Coupe U14	2ème Tour	23	Boulogne Bil. Ac	21	Metro Trans. Us	18/01/2025	
Coupe U14	2ème Tour	21	Csm Clamart Foot	21	As Ararat Issy	18/01/2025	
Coupe U14	2ème Tour	23	Colombienne Foot	21	Antony Foot Ev.	18/01/2025	
Coupe U14	2ème Tour	22	Fontenay Aux Roses	22	Rueil Malmaison Fc	18/01/2025	
Coupe U14	2ème Tour	21	Fc Blr	21	Neuilly O.	18/01/2025	
Coupe U14	2ème Tour	21	Garenne Colombes	22	Sevres F.C. 92	18/01/2025	
Coupe U14	2ème Tour	21	Gennevilliers Csm	22	Fc Blr	18/01/2025	
Coupe U14	2ème Tour	23	Issy Fc	21	Plessis Robinson Fc	18/01/2025	
Coupe U14	2ème Tour	22	Nanterre Ajsc	22	Csm Clamart Foot	18/01/2025	
Coupe U14	2ème Tour	23	Meudon A.S.	21	Suresnes J.S.	18/01/2025	
Coupe U14	2ème Tour	23	Montrouge F.C. 92	21	Jeunes Antony As	18/01/2025	
Coupe U14	2ème Tour	22	Montrouge F.C. 92	21	Sceaux Fc	18/01/2025	
Coupe U14	2ème Tour	22	Neuilly O.	22	Issy Fc	18/01/2025	
Coupe U14	2ème Tour	22	Puteaux Csm	21	Levallois Sc	18/01/2025	
Coupe U14	2ème Tour	21	Puteaux Csm	21	Cheminots Ouest	18/01/2025	
Coupe U14	2ème Tour	22	St Cloud Fc	22	Meudon A.S.	18/01/2025	
Coupe U14	2ème Tour	22	Suresnes J.S.	21	Voltaire Chat. M.	18/01/2025	

Commission centrale des compétitions départementales et sous/commission de la F.M.I.

Procès-Verbal n° 12
Réunion restreinte du 16 janvier 2025

Animateur : M. G. DELORME

Présents : MM. A. VIAUD – M. SOUKUP

P.V. adopté par voie électronique



I. Rappel des règles F.M.I.

=====

La commission se réunit **tous les mardis** en Visio ou par échange de mails, suivant une journée de championnat ou tour de coupe.

Les clubs doivent envoyer la feuille d'anomalies en cas de non- fonctionnement de la tablette.

La réponse aux demandes d'explications doit parvenir avant le mardi 12h (date préciser sur le PV).

RAPPEL -- RAPPEL

Le dirigeant ou l'éducateur responsable de l'équipe doit cocher sur la tablette la case : « **Dirigeant responsable** » sur la tablette le signe « DR » s'inscrit sur la ligne du dirigeant. **En cas d'absence, la feuille de match est signée du capitaine mineur dans le cas d'une équipe de jeunes.**

Toute personne inscrite sur la feuille de match informatisée doit être licencié, qu'il soit dirigeant sur le banc de touche, délégué aux arbitres ou arbitre assistant.

Tous les renseignements et aides à la Feuille de Match Informatisée se retrouve sur le site du DISTRICT 92 :

Rubrique « Guide des Clubs »

Page « Informatique Communication »,

Onglet « FMI »,

Page « documents utiles »

Rappel aux clubs :

Les préparations d'équipes se font du mardi au vendredi soir sur le site Web : <https://fmi.fff.fr> et uniquement sur ce site

Sur le site, chaque club (recevant ou visiteur) doit préparer une liste pour son équipe même incomplète.

L'absence de préparation sur ce site est amendable

Le club recevant doit « obligatoirement » :

■ Récupérer ces rencontres

■ Chargés les données de son match

Du samedi matin au dimanche midi (suivant le jour et l'heure de la rencontre).

En évitant de préférence les heures de pointes (12h pour les rencontres de 13h ou 14h pour celles de 15h.

II. Courrier des clubs

Pour **E.S. NANTERRE**, mail du 20/12/2024

Pour **CSM GENNEVILLIERS**, mail du 11/01/2025

Pour **LEVALLOIS S.C.**, mail du 12/01/2025

Vos amendes sanctionnent l'absence d'inscription « DR » comme dirigeant responsable, cela entraîne une feuille de match signée par un mineur ce qui est interdit.

Ci-dessous rappel qui figure chaque semaine sur le PV de la F.M.I.

Le dirigeant ou l'éducateur responsable de l'équipe doit cocher sur la tablette la case : « Dirigeant responsable » sur la tablette le signe « DR » s'inscrit sur la ligne du dirigeant. En cas d'absence, la feuille de match est signée du capitaine mineur dans le cas d'une équipe de jeunes.

Amende pour absence de dirigeant responsable (notion « DR »)

L'absence de la case « Dirigeant responsable » cochée, rend la feuille de match signée par un mineur en « jeunes » ce qui est amendable. Article 10.2.1 du R.S.G. du 92- annexen13.

- A.S. FONTENAY– U16 D5 C – n° 28425717

- GENNEVILLIERS C.S.M.– COUPE U16 – n° 29773060

Amende pour transmission tardive de la F.M.I.

La feuille de match informatisée doit être transmise au plus tard le dimanche soir avant minuit article 7 du R.S.G. du 92 – annexe 13.

- ARARAT ISSY – U14 D5 B – n° 28516397
- A.C. BOULOGNE BILLANCOURT – U15 D1 A – n° 28427110
- RACING CLUB FRANCE – U14 D3 – n° 28416552
- ANTONY FOOT EVOLUTION – U14 D5 A – n° 28434858
- ANTONY FOOT EVOLUTION – U18 D2 – n° 28384811
- A.S. MEUDON – U18 D2 – n° 28384809

III. 1^{er} avertissement

En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général, avertissement au club fautif et demande d'explication à renvoyer avant le mardi 30/01/2025 à 12h au district.

Cas n° 3 – Absence de préparation d'équipe

- A.C. BOULOGNE BILLANCOURT – U14 D5 C – n° 28435146
- C.O.M. BAGNEUX – U16 D1 – n° 28397374
- F.C. SAINT CLOUD – U16 D1 – n° 28397374
- F.C. ISSY – Anciens D3 – n° 28260004
- NEUILLY FUTSAL – FUTSAL D1 – n° 28261683
- A.S. CHEMINOTS OUEST – U14 D5 D – n° 28436534
- F.C. ASNIERES – U14 D5 F – n° 28435373
- NANTERRE E.S. – U14 D5 F – n° 28435373

Cas n° 4 – Absence de récupération d'équipe

- U.S. VILLE D'AVRAY – U18 D3 – n° 28385904

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.